

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de La Doré
Lundi, 19 octobre 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 19 octobre 2015, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM Yoland Bau, conseiller
Marc Perron, conseiller
Yanick Baillargeon, conseiller
Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
M^{me} Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2015
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Enjeux et territoires
 - 4.4 Rapport sur les indicateurs de gestion
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Travaux publics : Autorisation de location d'espace d'entreposage
 - 8.2 Vente de terrain :
 - 8.2.1 Autorisation de vente lot 4 594 959
 - 8.2.2 Autorisation de vente lot 4 595 463
 - 8.3 Services professionnels de conseillers juridiques : Acceptation de la convention d'honoraires 2016-2018
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
10. VOIRIE

- 10.1 Ministère des Transports du Québec : Programme Réhabilitation du réseau routier local 2015-2016 Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local : Autorisation d'appels d'offres sur invitation pour les services professionnels

11. SERVICES PUBLICS

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 Règlement 2015-006 intitulé « Amendement du règlement de zonage (no.361-92) ayant pour objet de modifier les usages des zones F1 et F2 (forestière) :
13.1.1 Fixation de la date de l'assemblée publique de consultation
13.1.2 Avis de motion

14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 Petite Séduction : Budget

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 15.1 Réaménagement des bureaux municipaux : Mandat pour les services d'ingénierie

16. AFFAIRES NOUVELLES

- 16.1 Entreprises n'utilisant plus les produits de la forêt québécoise : Boycott des produits

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2015-10-194

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2015-10-195

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 14 septembre 2015 tel que présenté.

POINT 4.1

Rapport du maire RAPPORT DU MAIRE

Le maire était en vacances du 19 septembre au 13 octobre. Le 14 octobre, il a participé à une rencontre avec la MRC Domaine-du-Roy au sujet de la gouvernance. Les questions relatives à la préfecture ont été remises à l'ordre du jour. Une aide extérieure est présente au conseil de la MRC afin d'ajuster les valeurs en fonction des enjeux propres à chacun. Il a participé à la rencontre de la MRC Domaine-du-Roy le 13 octobre.

POINT 4.2

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de septembre selon leurs différents domaines d'intervention.

Yoland Bau participera sous peu au comité inter municipal en incendie.

Marc Perron participe aux derniers préparatifs pour l'ouverture du Complexe sportif. Il informe que la personne responsable de la location du gymnase est maintenant monsieur Sébastien Hudon au 418-917-0552. Il a participé à la conférence de presse de l'annonce de la collaboration du Mouvement Desjardins avec les Serres Toundra. Il invite la population à participer à l'inauguration du Centre d'entraînement le 21 octobre prochain ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle des Loups au Volant le 25 octobre.

Yanick Baillargeon informe la population que la tour cellulaire de Bell est maintenant en fonction et que les branchements internet haute vitesse de certains secteurs se feront sous peu. Il a participé à la fête au village le 19 septembre, au Congrès annuel de la FQM les 24, 25 et 26 septembre, à un vernissage à la bibliothèque municipale de Roberval et à la partie inaugurale de l'aréna de Roberval.

Michel Simard a participé au Congrès de la FQM et à la journée Domaine-du-Roy 2030. Il informe que La Doré a été bien représentée lors de la journée internationale des Aînés. Il a participé au dévoilement de l'acceptation du schéma d'aménagement de la MRC Domaine-du-Roy par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Hélène Gagnon a participé à une rencontre de l'Office municipal d'habitation de La Doré, à la rencontre du comité d'embellissement, à une rencontre de la Résidence Dorée et de Services et Qualité de vie. Elle informe la population que les cuisines collectives reviendront sous peu.

Pierre-Paul Lalancette surveille la coupe de bois sur les lots municipaux.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : ENJEUX ET TERRITOIRES

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences et que souvent, les membres du conseil ne sont pas avisés des problématiques touchant l'avenir et le territoire de la Municipalité de La Doré. Les résumés des comités pléniers de septembre ont été déposés aux membres du conseil.

POINT 4.4

RAPPORT: INDICATEURS DE GESTION

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion traitant des permis, des dépenses d'énergie et des heures travaillées.

Comptes

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2015-10-196

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de septembre 2015 de la Municipalité au montant total de 174 234,81\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement. Le journal des achats comprend ceux de la Municipalité de la Paroisse de La Doré et ceux des organismes Centre des Loisirs, Bibliothèque Gilbert-Langevin et Complexe sportif.

POINT 6.0

Le résumé de la correspondance du mois de septembre 2015 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

Questions POINT 7.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 8.1
RÉSOLUTION 2015-10-197
TRAVAUX PUBLICS : AUTORISATION DE LOCATION D'ESPACE
D'ENTREPOSAGE

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a besoin d'un endroit pour entreposer certains équipements qui sont non utilisés durant la période hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la location d'un immeuble appartenant à monsieur Raymond Michaud et madame Nadine Bouchard sur le lot 4 594 738, et ce, pour la somme de 500\$ annuellement, plus les taxes applicables.

POINT 8.2.1
RÉSOLUTION 2015-10-198
VENTE DE TERRAIN : AUTORISATION DE VENTE LOT 4 594 959

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de monsieur Sylvain Perron et madame Nancy Harvey reçue le 6 octobre 2015;

CONSIDÉRANT les résolutions 2007-03-059 & 2007-06-126;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain a été acquis en 2008 pour la somme de 926.41\$, plus les taxes applicables, dans le cadre de la vente pour non-paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE la superficie représente 60 m (200 pieds) X 91 m (300 pieds) ce qui représente plus de deux terrains résidentiels standards;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente des terrains pour construction résidentielle d'une superficie de 18 m (60 pieds) X 20 m (100 pieds) est de 500\$;

CONSIDÉRANT la valeur foncière du terrain qui s'élève à 11 300\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la vente du lot 4 594 959 à monsieur Sylvain Perron et madame Nancy Harvey pour la somme de 1 000\$. La vente est conditionnelle à l'acceptation par la CPTAQ de permettre de construire une résidence. Les frais de contrat, de cadastre, d'arpentage et autres frais sont à la charge de l'acquéreur. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents nécessaires. L'acquéreur aura 12 mois à partir de l'autorisation reçue par la CPTAQ pour faire le contrat de vente et pour construire sa résidence s'il désire bénéficier de ce prix de vente. À défaut de construire dans le délai convenu, le prix de vente sera ramené à 5.92\$/m² et le terrain reviendra de droit à la Municipalité de La Doré et les frais de transfert seront à la charge de l'acquéreur.

POINT 8.2.2
RÉSOLUTION 2015-10-199
VENTE DE TERRAIN : AUTORISATION DE VENTE LOT 4 595 463

CONSIDÉRANT la résolution 2007-06-126 intitulée « Vente de terrains résidentiels »;

CONSIDÉRANT la proposition d'achat de monsieur Jimmy Langlois-Lepage datée du 21 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la vente du lot 4 595 463 à monsieur Jimmy Langlois-Lepage pour la somme de 500\$, plus les taxes applicables. Les frais de contrat, de cadastrage et d'arpentage, si nécessaire, sont à la charge de l'acquéreur. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents nécessaires.

POINT 8.3

RÉSOLUTION 2015-10-200

SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSEILLERS JURIDIQUES : ACCEPTATION DE LA CONVENTION D'HONORAIRES 2016-2018

CONSIDÉRANT le protocole proposé par Cain Lamarre Casgrain Wells avocats en date du 9 octobre 2015 pour un service du 1^e janvier 2016 au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la conclusion du protocole d'entente pour trois (3) ans avec Cain, Lamarre, Casgrain, Wells avocat pour les services juridiques de la Municipalité de la Paroisse de La Doré pour des honoraires fixes de 130\$/mois soit 1 560\$ annuellement, plus les taxes applicables.

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2015-10-201

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2015-2016 VOLET - ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL : AUTORISATION D'APPELS D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT l'accord de principe reçu du ministère des Transports du Québec a confirmé une subvention pour la réfection de l'avenue des Jardins Ouest dans le cadre du Programme réhabilitation du réseau routier local 2015-2016 Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local;

CONSIDÉRANT la nécessité de fournir au Ministère une copie du contrat avec le prestataire de services afin de recevoir la subvention;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à des appels d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la directrice générale à procéder à des appels d'offres sur invitation pour les services professionnels nécessaires pour la réalisation de la réfection de l'avenue des Jardins Ouest, d'une partie du chemin du Lac Rond et d'une partie du chemin de la Branche-Ouest (L-211) dans le cadre du Programme réhabilitation du réseau routier local 2015-2016 Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local.

POINT 13.1.1

RÉSOLUTION 2015-10-202

RÈGLEMENT 2015-006 INTITULÉ « AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (NO. 361-92) AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LES USAGES DES ZONES F1 ET F2 (FORESTIÈRE) : FIXATION DE LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré fixe au 5 novembre 2015 à 13h30 l'assemblée publique de consultation pour le projet de modification au plan de zonage des zones F1 et F2 (forestière).

POINT 13.1.2

RÉSOLUTION 2015-10-203

RÈGLEMENT 2015-006 INTITULÉ « AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (NO. 361-92) AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LES USAGES DES ZONES F1 ET F2 (FORESTIÈRE) : AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Yanick Baillargeon que lors d'une prochaine séance, un règlement sur une modification au règlement de zonage (no.361-92) sera adopté. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal. Une dispense de lecture est demandée.

POINT 14.1

RÉSOLUTION 2015-10-204

PETITE SÉDUCTION : BUDGET

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de promouvoir la Municipalité et ses attraits;

CONSIDÉRANT QUE Les Loups au Volant fêteront en 2016 la 35^e édition du Festival des Camionneurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la présentation d'une proposition pour l'émission « La petite séduction ». Un budget de 10 000\$ sera prévu en 2016 dans la section « Promotion » pour cet évènement.

POINT 15.1

RÉSOLUTION 2015-10-205

RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX : MANDAT POUR LES SERVICES D'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT le projet de relocalisation des bureaux municipaux dans l'église ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré doit être préparée et qu'il est nécessaire d'avoir en main toutes les informations techniques et financières requises pour la mise en œuvre de ces projets;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-09-183;

CONSIDÉRANT les propositions reçues suite aux appels d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT les conclusions suite aux analyses des propositions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde le mandat de services d'ingénierie à la firme Gémel, et ce, pour la somme de 27 150\$, plus les taxes applicables.

POINT 16.1

RÉSOLUTION 2015-10-206

ENTREPRISES N'UTILISANT PLUS LES PRODUITS DE LA FORÊT QUÉBÉCOISE : BOYCOTT DES PRODUITS

Soutien à notre industrie Forestière qui est menacée

CONSIDERANT QUE les citoyens de la collectivité de La Doré et ceux de sa proximité tirent majoritairement leur subsistance durable par la mise en valeur des ressources forestières;

CONSIDERANT QUE le développement durable vise principalement à assurer la garantie d'une subsistance durable pour la génération présente et celle des générations futures;

CONSIDERANT QUE certains groupes environnementaux proposent la prédominance des pôles « conservation et protection » en opposition aux pôles « social et économie »;

CONSIDERANT les activités de propagande hostiles à l'industrie forestière et qui ciblent les produits commercialisés par les entreprises ayant des établissements reconnus comme durables dans notre municipalité;

CONSIDERANT QUE certains groupes d'activistes ont influencé les décisions d'affaires par la diffusion d'opinions et ont fourni de l'information non conforme à la réalité opérationnelle;

CONSIDERANT QUE Greenpeace a dû s'excuser pour différentes erreurs de cartographie qui sont à l'origine des confusions sur les territoires en aménagement et sur les détenteurs de permis d'approvisionnement;

CONSIDERANT QUE des activistes exploitent les malentendus territoriaux des Premières nations afin de stimuler leurs stratégies;

CONSIDERANT QUE différentes entreprises ont été déstabilisées auprès de leur clientèle par des informations de gestion non corroborées par des faits ayant été démontrés au plan technique;

CONSIDERANT QUE le discrédit des produits locaux menace notre subsistance durable ;

CONSIDÉRANT QUE des entreprises ont retiré ou retireront leur confiance dans nos produits dont la fabrication et l'approvisionnement sont certifiés « responsable » et qui sont reconnus par de nombreuses instances pour leur qualité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- demande au personnel municipal de retirer de leur liste de fournisseurs, les produits commercialisés par ces entreprises et que des produits de remplacement soient identifiés pour répondre à nos besoins;
- demande à l'administration de procéder à la révision de notre politique d'achat en regard de nos besoins en fonction de cette résolution unanime du conseil municipal;
- que copie de cette résolution soit acheminée à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec en référence à la résolution de l'assemblée générale de septembre 2014 de la Fédération québécoise des municipalités;
- que les collectivités forestières du Québec soient identifiées et invitées à soutenir leur industrie;
- que «Alliance Forêt Boréale» soit informé de cette politique;
- que notre député à l'Assemblée Nationale du Québec soit sensibilisé aux menaces qui pèsent sur notre collectivité;
- que le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec reçoive cette orientation locale en regard de ses responsabilités ministérielles.

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2015-10-207

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h55, il est proposé par Marc Perron de lever la présente séance.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale